



COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL

PROCÈS-VERBAL

Séance du 18 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix huit septembre à dix-huit heures trente le comité syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de La Chapelle des pots, sous la présidence de M. Jacques SAUTON, Président.

Date de convocation	03/09/2019
Date de séance	18/09/2019

Membres en exercice	26
Membres présents	17
Membres votants	19

PRÉSENTS	
VALS DE SAINTONGE - COMMUNAUTES	
NOM	PRENOM
SAUTON	Jacques
MOREAU	Jacky
LAMIRAUD	Gérard
FOUCHER	Alain
FABRE	Paul

CDA SAINTES	
NOM	PRENOM
CHASSERIEAU	Philippe
CHANTEREAU	Michel
MARGAT	Alain
BARUSSEAU	Fabrice
COMBEAU	Bernard
CHAIGNEAU	Bernard
LORIT	Didier

ONT EGALEMENT PARTICIPÉ À RÉUNION	
DIRECTRICE	PERRON Alice
TECHNICIEN DE RIVIERE	MAZIN Antoine
TECHNICIEN DE RIVIERE	GRIGORCIUK Julien
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	COUPRIE Karine
STAGIAIRE	PINAUD Priscillia
Référent suppléant commune JAVREZAC	ROBERTIERE Yves

PRÉSENTS	
GRAND COGNAC	
DE LAMARRE	Nathalie
ROBBE	Nathalie
GILLOIS	Henri
AUTRET	Michel
MOREAU	Claude

EXCUSÉS	
ARNAUD	Pierre
BONNAUD	Sabine
TAILLASSON	Stéphane
CROIZET	Jacky
ETOURNEAU*	Jean-Louis
GUINET	Claude
PETIT*	Dominique
VOL	Francis
SOUCHAUD	Dominique
ROUX	Michel

* pouvoir

Mme PETIT a donné pouvoir à Mme ROBBE Nathalie
M. ETOURNEAU a donné pouvoir à M. SAUTON Jacques

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. CHASSERIEAU Philippe

Monsieur le Président ouvre la séance et remercie la commune de La Chapelle des Pots de nous accueillir, et les membres du comité syndical de leur présence.

Le compte-rendu du Comité Syndical précédent (21 mai 2019) est approuvé à l'unanimité.

1 – PARTICIPATION DU SYMBA POUR LA RÉALISATION D'UN DÉVELOPPEMENT COMPLÉMENTAIRE À LA PLATEFORME

E-TIAGE :

Rappel : Une grande partie du réseau hydrographique du SYMBA est très sensible aux problèmes d'étiages avec de graves assecs. Depuis plus de 10 ans cela fait l'objet d'un suivi spécifique toutes les 2 semaines. Cela représente environ 2 jours de prospections terrain et d'une demi-journée de saisie des données chaque quinzaine.

Les outils de modélisation existants actuellement permettraient de profiter de nos longues chroniques de données pour les établir statistiquement en lien avec d'autres paramètres (météo, niveau de la nappe phréatique, prélèvements,...). Comme pour le suivi des crues abordé précédemment, l'élaboration d'un tel travail permettrait d'avoir un suivi en temps réel avec seulement la vérification sur le terrain de quelques points d'observation.

A ce jour l'EPTB nous a fait une proposition de convention de participation pour la réalisation d'un « développement complémentaire » à la plateforme E-tiage (plate-forme de suivi des étiages).

Cf projet de délibération et note technique en annexe.

Monsieur le Président invite le Comité Syndical à se positionner sur ce sujet.

Après avoir délibéré, Le Comité syndical décide à l'unanimité de,

- SOLLICITER l'EPTB Charente pour la réalisation de développements complémentaires à la plateforme E-tiage pour le compte du SYMBA ;
- VERSER une participation exceptionnelle de 2 844,80 euros à l'EPTB Charente pour la réalisation des développements précités ;
- AUTORISER le Président, ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

2 – PRÉSENTATION DE LA LABELLISATION EPAGE :

Lors du comité syndical du 15 novembre 2018, il a été délibéré une modification statutaire permettant au SYMBA au sein de son périmètre d'intervention, d'exercer les missions spécifiques conformément aux dispositions prévues aux articles L.213-12 et R.213-49 du code de l'environnement. Le code de l'environnement fixe qu'un EPAGE est un groupement de collectivités territoriales constitué en syndicat mixte à l'échelle d'un bassin versant hydrographiques.

Cette délibération permet la sollicitation de la reconnaissance du SYMBA en Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) en s'engageant dans la démarche de labellisation.

Il est proposé de composer un groupe de travail pour accompagner la rédaction et la préparation de cette procédure. Ce qui représente deux 1/2 journées de réunions et environ deux heures de lecture d'ici le prochain comité syndical.

Les délégués souhaitant faire partie de ce groupe de travail sont :

- Nathalie DE LAMARRE
- Michel AUTRET
- Alain FOUCHER
- Dominique PETIT : si besoin
- Philippe CHASSERIEAU : si besoin

Solliciter les délégués qui étaient absents au comité.

3 – MONTANT DES COTISATIONS DES ADHÉRENTS POUR L'ANNÉE 2020 : (cf. pièce jointe)

Présentation de la grille des cotisations au SYMBA (clé de répartition : cotisations et gouvernance) année 2020.

Cf grilles de cotisations 2020 en annexe.

Le comité syndical souhaite maintenir la cotisation à l'identique de 2019, comme cela a été annoncé aux EPCI.

Il est prévu de préparer le budget primitif 2021 en septembre 2020, ce qui permettra d'adopter les montants de participation des adhérents avant qu'ils ne définissent leurs taux de taxes, dont la taxe GEMAPI.

4 – TRAVAUX :

•Avancement des travaux 2019 :

Présentation de l'état d'avancement de la réalisation des travaux 2019 par l'équipe.

•Signalements des embâcles : liste des signalements pour octobre 2019 :

Rappel de l'intérêt de la démarche de signalement.

NB : depuis le 1^{er} janvier 2018, le SYMBA est en charge de la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

Tous les embâcles ne seront pas retirés mais les motifs seront présentés aux personnes ayant fait le signalement.

Les techniciens sont en phase de prospection. Les travaux auront lieu à compter de mi-octobre.

5 – PRÉSENTATION SUR LA MISE À JOUR DES INDICATEURS D'ÉTAT DES LIEUX DU PLAN DE GESTION :

Présentation sur la mise à jour de l'état des lieux du plan de gestion et diagnostic des cours d'eau par Priscillia PINAUD.

Priscillia annonce également au Comité Syndical qu'elle a obtenu son MASTER II Gestion de l'Environnement.

6 – NOMINATION D'UN ASSISTANT DE PRÉVENTION :

L'autorité territoriale est chargée de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous sa responsabilité. En cela, elle est responsable de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité qui visent à :

- Prévenir les dangers susceptibles de compromettre la sécurité ou la santé des agents ;
- Améliorer l'organisation et l'environnement du travail en adaptant les conditions de travail ;
- Faire progresser la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre ;
- Veiller à l'observation des prescriptions législatives et réglementaires prises en ces matières, ainsi qu'à la bonne tenue des registres de sécurité dans tous les services.

En outre, l'autorité territoriale doit organiser l'hygiène et la sécurité dans sa collectivité : la désignation d'un assistant de prévention est en cela une étape de sa politique de prévention des risques professionnels.

L'assistant de prévention est un agent désigné par l'autorité territoriale et sa fonction est légitimée par un arrêté de nomination qui le rend donc officiellement opérationnel pour assurer la mission qui lui est conférée.

Il est proposé que cet agent soit : Karine COUPRIE.

Cf documents en annexe.

Monsieur le Président invite le Comité Syndical à se positionner sur ce sujet.

Le Comité syndical décide à l'unanimité de nommer Karine COUPRIE comme assistant de prévention.

7 – QUESTIONS DIVERSES :

•Semaine bleue :

Le SYMBA participe à un accompagnement d'animation pour la commune de Matha le 10 octobre 2019 dans le cadre de la semaine bleue (lien vers page web de présentation : <https://semaine-bleue.org/-PRESENTATION->). Cette journée regroupe les résidents de la maison de retraite, des Printanières, les écoles privées et publiques primaires de Matha, la MFR, le foyer de vie la Passerelle et l'AAPPMA de Matha (400 participants en 2018).

Déroulement de la journée :

- matin : 3 circuits situés chacun à proximité des cours d'eau sur la commune de Matha seront parcourus par les participants afin d'assurer le ramassage de tous les déchets trouvés. En fin de matinée, les 3 groupes se retrouvent à la salle des fêtes pour le regroupement et la pesée des déchets
- après-midi : 5 mini-débats animés par le SYMBA autour de vidéos sur le thème de l'eau,

Il est prévu que 3 élus (ou plus) et les 3 techniciens de rivières assurent par binômes l'accompagnement de chacun des 3 groupes sur l'un des 3 circuits le matin. Les élus volontaires sont :

- Jacky MOREAU
- Paul FABRE
- Philippe CHASSERIEAU

Lorsque la Mairie aura finalisé l'invitation, celle-ci sera diffusée à l'ensemble de notre réseau.

•Centre de gestion 17 :

Monsieur le Président expose au Comité syndical que le Département de la Charente-Maritime souhaite se désaffilier du CDG17 pour la gestion des adjoints techniques des établissements d'enseignement.

Le SYMBA étant affilié au CDG17 doit à ce titre être consulté sur cette demande de retrait et dispose d'un délai de deux mois (à compter du 26 juillet 2019) pour exercer son droit d'opposition s'il le souhaite.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette demande.

•Date du prochain Comité Syndical :

Le prochain Comité Syndical sera semaine 48 ou 49

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.